

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	14
Votants	14
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt cinq,
Le six février à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 31 janvier 2025
Date d'affichage : 31 janvier 2025

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric- VERNET Monique - BARRET Philippe - PERAT Jean-Claude - MORIN Roger – BERTOLINI Caroline - BUTIN Isabelle - CHASSAGNEUX Nicolas - DEVIDAL Laure – DEVIDAL Patrice - BESSON Peggy – PEYRARD Catherine

Secrétaire : BERTOLINI Caroline

Ordre du jour :

- Adhésion au service commun des moyens techniques (location ou prêt de matériel)
- Nouvelle délibération pour subventions du département pour les places de la mairie et de l'église
- Aménagement place de la mairie et place de l'église

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2025 :

13 « pour » 1 « contre » sous condition des compléments signalés ci-dessous.

Remarques au PV du 25/01/2025 :

- **Pour l'aménagement de la place du bourg :**

- Il est demandé de faire figurer au CR que la mise en route du projet devra être conditionnée par l'obtention des subventions et le vote motivé des élus
 - Des élus ont rappelé à nouveau au groupe de travail « revitalisation du centre du bourg » qu'il était regrettable que depuis la présentation de l'avant-projet au conseil municipal du 23 janvier 2024, au cours duquel le projet avant d'être

accepté par 9 voix « pour » 4 voix « contre » et 1 « abstention », le projet définitif n'avait pas été présenté (il a été présenté ce jour 6/2/2025 en détail, voir DEL 6-2025).

- Il est demandé une présentation du projet finalisé par le groupe de travail (technique, planning des travaux) (il a été présenté ce jour 6/2/2025 en détail, voir DEL 6-2025). Avec un échéancier financier tenant compte des travaux du centre bourg et des investissements en cours notamment du bien îlot Chantegrillon, cédé à EPORA pour le compte de la commune.
- Les élus alertent que le taux des subventions par les différents partenaires n'a pas été acté. Il est demandé de mettre en place un nouveau vote pour valider l'approbation de la viabilité du projet (voir DEL 6-2025 ci-après).
- Le groupe de travail propose une « Réunion de présentation du projet (technique et financier) au conseil municipal le 6 février 2025. Un vote du conseil municipal sera organisé à l'issue de la présentation » (voir DEL 6-2025 ci-après).
- Des élus demandent également au groupe de travail de présenter à la population le projet finalisé (présentation prévue lors de vœux du 31/01/2025 et permanences habitants les 14 et 28 /02/2025 voir DEL 6-2025 ci-après).

- **Pour le devenir du CCAS à la suite de la démission de 6 membres :**

- En raison de la démission de 6 membres du CCAS en date dont 2 membres élus (Peggy BESSON et Philippe BARRET), le conseil municipal doit statuer sur le devenir du CCAS.
- Monsieur le Maire a expliqué qu'il y avait 2 options :
 - Soit conserver le CCAS et remplacer les membres démissionnaires
 - Soit dissoudre le CCAS et former un CCCAS (comité consultatif communal d'actions sociales)
- Après plusieurs débats, le Conseil Municipal a décidé de conserver le CCAS.
- Deux nouveaux membres sont élus : Roger MORIN et Nicolas CHASSAGNEUX (voir DEL 3-2025).

OBJET : Adhésion au service commun des moyens techniques (location ou prêt de matériel) de Loire-Forez Agglomération
--

DEL 4- 2025

Mr le maire explique au conseil municipal que l'employé communal aura certainement des déchets verts à broyer.

Afin de pouvoir emprunter ou louer des broyeurs (ou autres machines), il faut adhérer au service commun des moyens techniques de Loire-Forez.

Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal avec 13 « POUR » et 1 « CONTRE » :

- Autorise la demande d'adhésion au service commun.
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : Aménagement des places du centre bourg
Demande de subventions auprès du département
(Cette délibération annule et remplace la délibération 56-2024)

DEL 5- 2025

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération 56-2024 et d'en prendre une nouvelle comme suit :

➤ **Aménagement place de la mairie et de l'église**

Budget estimé à 408 208,02 € HT

- Une subvention voirie communale
- Une subvention Enveloppe de Solidarité
- Une subvention Amende de Police

➤ **Aménagement et sécurisation de la RD5**

Budget estimé à 210 763,75 € HT

- Une subvention Enveloppe territorialisée
- Une subvention Amende de Police

Pour ces 2 aménagements ci-dessus, la subvention totale demandée est de 250 000.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 « POUR », 3 « ABSTENTIONS » et 3 « CONTRE » :

- AUTORISE le maire à demander des subventions auprès du département, telles que précédemment indiquées.
- DONNE l'autorisation au maire pour signer tous les documents s'y afférent.

Demande de l'opposition de rajouter les éléments suivants

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que ces demandes de subventions restent bien pour l'année 2025.

Des élus font part de leur mécontentement d'avoir été convoqué à un conseil municipal pour ce soir alors qu'il était prévu à l'ordre du jour une simple réunion de présentation du projet finalisé des travaux du centre bourg par le groupe de travail.

OBJET : Aménagement « Place de la mairie » et « Place de l'église »**DEL 6- 2025****A. Aspect technique**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le plan de projet qui avait déjà été présenté lors de la réunion de conseil municipal du 24/01/2024.

Suite à cette présentation, par la délibération du 24/01/2024, le conseil municipal avait donné son accord pour le réaménagement des places.

Durant l'année 2024, le groupe de travail « Revitalisation du centre bourg » a eu plusieurs réunions avec le bureau d'études et travaux de LFA pour affiner ce plan et les prix.

Ce plan est maintenant définitif. Il n'y a pas de modifications significatives par rapport à celui présenté en janvier 2024.

C'est ce même plan qui sera présenté le 14 et 28 février aux habitants.

B. Aspects financiers

Le prix de l'aménagement (y compris la GIEP) a été diminué de 746 893 € HT en janvier 2024 à 711 998 € HT à ce jour.

C. Aspect planning prévisionnel

- Lancement de la consultation en mars 2025
- Analyse des offres : avril 2025
- Conseil Municipal : mai 2025
- Notification du marché : juin 2025
- Réunion préparatoire : juin / juillet 2025
- Travaux à partir du 25/08/2025

Compte-tenue de la conjoncture économique actuelle et du fait que nous avons de bons espoirs mais pas de certitudes concernant les montants des subventions demandées, Mr le Maire propose de voter « POUR » ou « CONTRE » l'ajournement du projet et son report à 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 « POUR » et 1 « ABSTENTION » :

- ACCEPTE l'ajournement et le report du projet à 2026.

Demande de l'opposition de rajouter les éléments suivants :

Monsieur le Maire et le groupe de travail présentent aux membres du Conseil Municipal le projet définitif de l'embellissement des places au niveau paysager, technique, financier et planning.

Volet technique, sécurité et communication :

Il est constaté que des adaptions restent à effectuée :

- Suppression d'arbres à étudier,

- Mobilier urbain (banc, potelet pour délimiter la zone circulée et piétonne, remplacement des pavés en pierre par un matériau moins onéreux, pose de chambre en attente pour l'alimentation électrique des voitures...).
- Prévision pour le futur de 2 bornes d'alimentation électriques sur le parking devant l'Eglise situé à l'arrière de l'église avec le stationnement d'une future aire de covoiturage.

Le groupe de travail a indiqué notamment les informations suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- Les études ont été effectuées : Recherche d'amiante et HAP dans la voirie, étude de la capacité d'infiltration du sol pour l'évacuation des eaux de ruissellement de la voirie, ...
- L'Agence de l'Eau a accordé les subventions pour la gestion des eaux pluviales malgré la conservation du réseau unitaire sous voirie et la réhabilitation programmée de la station d'épuration du centre bourg.
- A ce jour, le Dossier de Consultation des Entreprises rédigé par Loire Forez est en cours de finalisation.
- Pour la fête foraine, le groupe de travail confirme que les forains pourront manœuvrer leurs véhicules sans difficulté et que la surface disponible est suffisante pour tous les manèges et les équipements du Comité des fêtes.

Les élus d'opposition font part d'observations des habitants et commerçants de la commune :

- Inquiétude du nombre de places de stationnement disponibles au quotidien et notamment lors des créneaux horaires de forte affluence.

Le groupe de travail signale que la capacité prévue est de 35 places et qu'un comptage a permis d'identifier que la moyenne d'occupation était de 22. Il y a suffisamment de place.

Pour ne pas monopoliser l'espace, le covoiturage sera imposé au parking situé derrière l'église.

Lors de manifestation à la salle des fêtes, les usagers peuvent se garer au stade, à l'église, au city stade. Le groupe de travail est en réflexion pour la création de nouveaux parkings.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut sécuriser la place pour les piétons.

- Difficultés de stationner pour les véhicules de gros gabarits (camions)
- Les espaces vert prévus dans le nouveau projet sont finalement peu présents. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y en a plus que l'existant actuel.
- Réalisation d'un programme d'aide de la collectivité pour la réhabilitations des façades des immeubles. Monsieur le Maire indique que c'est une bonne idée.
- Il y a une crainte de la baisse de l'activité des commerces pendant les travaux.

Le groupe de travail invite les habitants et commerçant à venir en mairie à la permanence en mairie du 14 février et du 28 février pour échanger sur ce sujet.

Volet financier

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que le montant global de l'opération est de 711 998 euros HT (voir dans la délibération ci-dessus).

Il expose également le bilan financier avec la proposition de demander un prêt sur 30 ans à 4% d'intérêt.

Les élus d'opposition souhaitent une simulation sur 20 ans pour savoir si le coût du prêt serait plus avantageux.

A noté que la réponse complète des demandes des aides financières pour le financement des places sera complétement connue fin octobre.

En raison de la conjoncture actuelle et des incertitudes de l'obtention des aides financières Monsieur le Maire propose de reporter le projet à 2026.

13 « Pour » 1 « Abstention »

Planning prévisionnel (voir dans la délibération ci-dessus)

Travaux 25 08 2025 sur 3 mois en 3 tranches dont l'ordre n'a pas encore été déterminé : Centre, Eglise, route départementale.

Une attention toute particulière sera bien entendu effectué pour la sécurisation des sites lors des travaux (arrêt de la location de la salle des fêtes, ...).

Questions diverses

Des élus d'opposition demandent la présence d'une secrétaire de mairie aux conseils municipaux pour la rédaction des comptes-rendus. La réponse est « non », cela ne s'est jamais fait sur Margerie.

Des élus d'opposition demandent d'être tenu informés régulièrement des avancées des études du groupe de travail afin de discuter et valider les orientations proposées par ce dernier. Ils regrettent d'être informés du projet seulement le jour du vote des délibérations.

Heure de fin de la séance :

23h20

Délibération	Objet
4	<i>Adhésion au service commun des moyens techniques (location ou prêt de matériel) de Loire-Forez Agglomération</i>
5	<i>Aménagement des places du centre bourg Demande de subventions auprès du département (Cette délibération annule et remplace la délibération 56-2024)</i>
6	<i>Aménagement « Place de la mairie » et « Place de l'église »</i>

<i>Le Maire</i> Mr BONCOMPAIN Georges	
<i>La secrétaire</i> Caroline BERTOLINI	